



Procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale extraordinaire  
du mardi 15 février 2022

Réf. 1242

Chantal Poirier et Chantal Lamarre agissent respectivement à titre de présidente et secrétaire d'assemblée.

**Proposition d'ordre du jour :**

1. Ouverture de l'assemblée générale
2. Nomination d'un président ou d'une présidente d'assemblée
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal du 19 janvier 2022 (**document joint**)
5. Admission des nouveaux et nouvelles membres
6. Élection au Bureau syndical et au CAP
7. Avis d'intention du comité exécutif et modifications aux statuts et règlements
8. Modification au règlement sur le calendrier scolaire (**documents joints : avis de motion de l'assemblée du 19 janvier 2022 et proposition d'Anik Soulière**)
9. Négos 2020 et 2023
  - 9.1. Conclusions négos 2020
  - 9.2. Informations sur les négos 2023
  - 9.3. Propositions sur les alliances (**document joint**)
10. Rentrée hiver 2022
11. Questions diverses
12. Levée de l'assemblée

---

**1. Ouverture de l'assemblée générale**

Isabelle Rivet souhaite la bienvenue à toutes et tous.

**2. Nomination à la présidence d'assemblée**

Le comité exécutif propose Chantal Poirier à titre de présidente d'assemblée. **Elle est élue.**

**3. Adoption de l'ordre du jour**

Chantal Poirier fait la lecture de l'ordre du jour.

Il est proposé par Nathalie Pilon, appuyé par Pascale Gravel,  
**d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.**

*ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ*

**4. Adoption des procès-verbaux du 19 janvier 2022**

Il est proposé par Pascale Gravel, appuyé par Nathalie Pilon,  
**d'adopter le procès-verbal du 19 janvier 2022.**

*ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ*

#### Suivi :

- **Application des clauses scolaires de la loi 101 au collégial.** Conformément à la résolution adoptée lors de l'assemblée générale, l'exécutif syndical l'a fait parvenir par courriel à Danielle McCann, ministre de l'Enseignement supérieur et à Simon Jolin-Barrette, ministre responsable de la Charte de la langue française ainsi qu'à la Fédé des cégeps, Malika Habel et Guy Gibeau, en copie conforme. Un deuxième courriel a été envoyé à Caroline Senneville, présidente de la CSN, Caroline Quesnel, présidente de FNEEQ et Yves De Repentigny, président du regroupement cégep ainsi qu'aux syndicats des collèges francophones membres de la FNEEQ. Isabelle prévoit aussi informer les cégeps anglophones membres de la FNEEQ afin d'être transparent et de maintenir les liens, même si nos positions sont divergentes. Le président du Regroupement cégep a expliqué que notre dissidence ne peut être inscrite plusieurs mois après la tenue du Conseil fédéral, mais qu'elle peut être nommée. La prochaine étape sera de déposer un avis de motion afin de tenter de faire changer la position de la FNEEQ prise au Conseil fédéral du 3 septembre 2021, lorsqu'un nombre significatif de cégeps membres auront adopté cette résolution. Jusqu'à présent, six cégeps, dont trois membres de la FNEEQ, ont pris cette position.

#### 5. Admission des nouveaux et nouvelles membres

Il est proposé par Pascale Gravel, appuyé par Johanne Verge,  
**d'admettre Olivier St-Denis (éducation physique) à titre de nouveau membre.**

*ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ*

#### 6. Élection au Bureau syndical et au CAP

Aucun changement

#### 7. Avis d'intention du comité exécutif et modifications aux statuts et règlements

Comme se veut la pratique en début d'année, les membres du comité exécutif sont invités-es à annoncer leur avis d'intention de briguer à nouveau un poste au comité exécutif. Isabelle Rivet annonce qu'elle désire poser à candidature à titre de présidente à l'assemblée générale annuelle en mai prochain. Antonia Kouloumentas annonce qu'elle a l'intention de se présenter à nouveau au poste de secrétaire. Mélisande Fortin-Boisvert ne se représentera l'an prochain. Jérôme Champagne a aussi l'intention de présenter, pour un troisième mandat à la vice-présidence aux relations de travail. Andréane St-Hilaire souhaite se présenter pour un deuxième mandat à la vice-présidence aux affaires pédagogiques. Marc LeBlanc ne se présentera pas l'an prochain.

Isabelle informe l'assemblée que le comité exécutif compte proposer des modifications aux statuts et règlements du SPPCM lors d'une assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le 15 mars prochain. Un avis de motion avec le détail des modifications sera envoyé mardi prochain. Les modifications sont d'une part celles présentées en Bureau syndical en mars 2020, mais dont la présentation en assemblée a été interrompue en raison de la pandémie, et qui visent à les rendre conformes à nos pratiques soit la hausse des prestations de grève à 60 \$ par quart de piquetage et à 120 \$ par journée ainsi que les procédures d'élection du comité du pré-CRT. Les nouvelles propositions viseront la composition du comité exécutif, en particulier le poste de trésorerie qui serait adjoint à un autre poste au comité exécutif (donc de revenir à cinq membres au lieu de six au comité exécutif) et l'élection de la délégation au comité des affaires pédagogiques afin de permettre à tous les départements d'élire leurs co-coordonnateurs-trices ou un-e coordonnateur-trice et un-e chargé-e d'affaires spécifiques (CAS) pour siéger au comité des affaires pédagogiques (CAP), mais avec le maintien d'un seul droit de vote par département.

#### Questions et interventions.

## 8. Modification au règlement sur le calendrier scolaire

Chantal rappelle l'avis de motion adopté à l'assemblée du 19 janvier 2022 et spécifie que les discussions d'aujourd'hui peuvent porter uniquement sur l'objet de l'avis, soit de reconsidérer les deux résolutions suivantes :

- *“Que la semaine de relâche à l'automne et l'hiver soit placée immédiatement après la 8e semaine.”*
- *“Que d'une session à l'autre, la semaine de relâche soit positionnée au même endroit (soit identique).”*

Donc, il est possible d'apporter de nouvelles propositions et amendements, mais seulement la place de la semaine de relâche et la symétrie des relâches peuvent être abordées.

Chantal fait la lecture de la proposition soumise par Anik Soulière.

Attendu que :

- La raison d'être de la semaine de relâche au Québec est d'atténuer la lassitude de l'hiver ressentie par plusieurs vers la fin de février et le début de mars.<sup>1</sup>
- Il n'y a aucun jour férié entre les vacances des fêtes et le congé de Pâques, ce qui occasionne en ce moment une séquence de 8 semaines sans aucun congé au retour des fêtes, ce qui génère de l'épuisement pour plusieurs étudiant.es et enseignant.es.
- L'actuelle date de la semaine de relâche à Maisonneuve est souvent très proche de celle du congé de Pâques, ce qui perturbe souvent le rythme d'apprentissage des étudiant.es en regroupant tous les congés dans deux ou trois semaines sur les quinze de la session. Une relâche après la 5e semaine permettrait de répartir les congés plus également dans la session d'hiver.
- Une semaine de relâche après 5 semaines de cours pourrait concorder avec celle des institutions d'enseignement primaires et secondaires ainsi que celle de plusieurs Cégeps compétiteurs<sup>2</sup>. Ces Cégeps misent sur un congé familial pour leurs étudiant.es ainsi que sur une meilleure conciliation travail-famille pour leur corps enseignant.
- Attendu que la présente proposition vise à changer le moment de la semaine de relâche de l'hiver seulement, car l'objectif demeure le même pour les deux sessions, soit la répartition adéquate des pauses et que ce principe semble plus bénéfique que la symétrie entre les sessions.

Il est proposé par Anik Soulière, appuyé par Olivier Tourigny,

***Que la semaine de relâche à l'hiver soit placée immédiatement après la 5<sup>e</sup> semaine de cours.***

***Que la semaine de relâche à l'automne demeure après la 8e semaine (ou après que trois jours de la 8e semaine sont passés).***

Le comité exécutif propose la tenue d'un comité plénier de 20 minutes.

---

<sup>1</sup><https://ici.radio-canada.ca/ohdio/premiere/emissions/Ecoutez-l-estrie/segments/chronique/107708/la-relache-scolaire-ses-origines-michel-harnois-societe-histoire-sherbrooke>

<sup>2</sup>Collège Bois-de-Boulogne, Collège Ahuntsic, Cégep de Rosemont, Collège Jean-de-Brébeuf, Collège André-Grasset

## **COMITÉ PLÉNIER**

---

### **NOUVELLE RECOMMANDATION**

Que la semaine de soutien à la réussite soit prévue de sorte qu'on ait au moins deux, préférablement trois semaines complètes de cours entre les jours la relâche et le congé de Pâques.

**RAMENÉE**

## **FIN DU COMITÉ PLÉNIER**

---

Le comité exécutif propose de tenir un vote à scrutin secret.

Il est proposé par Nicole Lefebvre, appuyé par Ariane Robitaille, de scinder la proposition principale.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Il est proposé par Anik Soulière, appuyé par Olivier Tourigny,

**PROPOSITION PRINCIPALE – scindée a**

***Que la semaine de relâche à l'automne demeure après la 8e semaine (ou après que trois jours de la 8e semaine sont passés).***

**ADOPTÉ À LA MAJORITÉ**

**PROPOSITION PRINCIPALE – scindée b**

Il est proposé par Anik Soulière, appuyé par Olivier Tourigny,

***Que la semaine de relâche à l'hiver soit placée immédiatement après la 5e semaine de cours.***

**ADOPTÉ À LA MAJORITÉ**

***L'adoption de la proposition principale dispose de la nouvelle proposition ramenée à l'issue du comité plénier.***

Les résolutions feront l'objet de réécriture d'harmonisation.

Faute de temps, les sujets suivants ne sont pas traités.

9. **Négos 2020 et 2023**
  - 9.1. **Conclusions négos 2020**
  - 9.2. **Informations sur les négos 2023**
  - 9.3. **Propositions sur les alliances**

### **10. Rentrée hiver 2022**

### **11. Questions diverses**

### **12. Levée de l'assemblée**

L'assemblée est levée à 14 h.

Chantal Lamarre  
Secrétaire d'assemblée

Chantal Poirier  
Présidente d'assemblée